

DEC 21/2022

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2022/2023

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 12 octobre 2022

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 12 octobre 2022

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 21/2022 à l'intérieur de la section
III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022

E 17131



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 7 octobre 2022
(OR. en)

13320/22

FIN 1045

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	7 octobre 2022
Destinataire:	Monsieur Jiří GEORGIEV, président du Conseil de l'Union européenne
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 21/2022 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2022

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 21/2022.

p.j.: DEC 21/2022



COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2022
SECTION III - COMMISSION TITRE: 20

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 21/2022

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 2002 Autres agents et dépenses relatives aux personnes

POSTE - 20 02 06 01 Frais de missions et de représentation	CND	-4 383 089,00
POSTE - 20 02 06 02 Réunions, groupes d'experts et frais de conférence	CND	-4 571 492,00
POSTE - 20 02 06 03 Réunions des comités	CND	-1 745 419,00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE - 2001 Membres, fonctionnaires et agents temporaires

POSTE - 20 01 02 01 Rémunérations et indemnités -- Sièges et bureaux de représentation	CND	4 300 000,00
--	-----	--------------

AU CHAPITRE - 2003 Dépenses de fonctionnement administratif

POSTE - 20 03 12 01 Équipements et services techniques pour les salles de conférence de la Commission	CND	4 400 000,00
POSTE - 20 03 13 01 Dépenses de traduction	CND	2 000 000,00

I. PRÉLÈVEMENT

I.1

a) Intitulé de la ligne

20 02 06 01 - Frais de mission et de représentation

b) Données chiffrées à la date du 03/10/2022

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	44 731 640,00
2 Virements	1 612 229,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	46 343 869,00
4 Crédits déjà utilisés	39 478 293,00
5 Crédits disponibles (3-4)	6 865 576,00
6 Prélèvement proposé	4 383 089,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	2 482 487,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	9,80 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	1 134 913,60
2 Crédits disponibles à la date du 03/10/2022	18 836,12
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	98,34 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Au moment de l'élaboration et de l'adoption du budget 2022, il n'y avait guère de certitude quant au rythme auquel le déroulement normal des missions et activités de représentation pourrait reprendre à la suite de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qui l'accompagnaient. Des signes clairs indiquent une reprise de l'activité générale d'ici à la fin de l'année; des missions essentielles relevant de certaines politiques ont repris ou, dans certains cas, leur nombre est même en augmentation.

Néanmoins, l'exécution actuelle et les perspectives jusqu'à la fin de l'exercice pour ces lignes budgétaires offrent la possibilité d'un transfert de la ligne relative aux frais de missions et de représentation vers des domaines nécessitant un renforcement.

I.2

a) Intitulé de la ligne

20 02 06 02 - Réunions, groupes d'experts et frais de conférence

b) Données chiffrées à la date du 03/10/2022

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	17 638 320,00
2 Virements	-3 838 685,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	13 799 635,00
4 Crédits déjà utilisés	7 078 259,43
5 Crédits disponibles (3-4)	6 721 375,57
6 Prélèvement proposé	4 571 492,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	2 149 883,57
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	25,92 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	223 745,32
2 Crédits disponibles à la date du 03/10/2022	56 261,20
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	74,85 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Au moment de l'élaboration et de l'adoption du budget 2022, il n'y avait guère de certitude quant au rythme auquel le déroulement des conférences et réunions physiques et/ou hybrides pourrait reprendre à la suite de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qui l'accompagnaient. Des signes clairs indiquent une reprise de l'activité générale cette année et, par rapport à 2021, il s'est tenu un nombre accru de réunions et de conférences hybrides, de sorte que leur organisation était plus respectueuse de l'environnement et moins coûteuse.

Néanmoins, l'exécution actuelle et les perspectives jusqu'à la fin de l'exercice pour ces lignes budgétaires offrent la possibilité d'un transfert de la ligne relative aux réunions, groupes d'experts et frais de conférence vers des domaines nécessitant un renforcement.

I.3

a) Intitulé de la ligne

20 02 06 03 - Réunions des comités

b) Données chiffrées à la date du 03/10/2022

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	7 980 000,00
2 Virements	-2 672 556,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	5 307 444,00
4 Crédits déjà utilisés	3 048 678,00
5 Crédits disponibles (3-4)	2 258 766,00
6 Prélèvement proposé	1 745 419,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)	513 347,00
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	21,87 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	1 405,44
2 Crédits disponibles à la date du 03/10/2022	904,23
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	35,66 %

d) Justification détaillée du prélèvement

Au moment de l'élaboration et de l'adoption du budget 2022, il n'y avait guère de certitude quant au rythme auquel le déroulement des réunions physiques et/ou hybrides des comités pourrait reprendre à la suite de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qui l'accompagnaient. Des signes clairs indiquent une reprise de l'activité générale cette année et, par rapport à 2021, il s'est tenu un nombre accru de réunions hybrides des comités, de sorte que leur organisation était plus respectueuse de l'environnement et moins coûteuse.

Néanmoins, l'exécution actuelle et les perspectives jusqu'à la fin de l'exercice pour ces lignes budgétaires offrent la possibilité d'un transfert de la ligne relative aux réunions des comités vers des domaines nécessitant un renforcement.

II. RENFORCEMENT

II.1

a) Intitulé de la ligne

20 01 02 01 - Rémunérations et indemnités -- Sièges et bureaux de représentation

b) Données chiffrées à la date du 03/10/2022

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	2 304 857 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	2 304 857 000,00
4 Crédits déjà utilisés	2 017 329 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	287 528 000,00
6. Renforcement demandé	4 300 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	291 828 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	0,19 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	31 674 667,86
2 Crédits disponibles à la date du 03/10/2022	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

Les crédits supplémentaires visent à couvrir une partie de l'actualisation prévue des rémunérations pour 2022, en plus du montant demandé dans le PBR n° 5/2022 (11,7 millions d'EUR).

Conformément aux articles 64 et 65 du statut, les rémunérations des fonctionnaires et des autres agents de l'Union européenne sont actualisées chaque année, sur la base d'un rapport présenté par la Commission et fondé sur les données statistiques préparées par Eurostat en concertation avec les services nationaux de statistiques des États membres, qui reflètent la situation dans ces derniers à la date du 1^{er} juillet.

Le calcul de l'actualisation repose sur le principe du parallélisme entre l'évolution des rémunérations réelles (hors inflation) des fonctionnaires de l'UE et celle des rémunérations des fonctionnaires nationaux des États membres. Il reflète l'effet combiné de deux variables principales:

- 1) l'évolution annuelle des salaires réels des fonctionnaires des administrations centrales d'un échantillon de dix États membres représentant plus de 75 % du PIB de l'Union;
- 2) l'inflation annuelle à Bruxelles et à Luxembourg calculée en pondérant la hausse nationale des prix à la consommation mesurée par l'IPCH belge et l'IPC luxembourgeois selon la répartition du personnel de l'UE en service dans ces États membres.

Dans le budget 2022, il était prévu d'établir à 2,5 % (incidence sur six mois) le taux d'actualisation des rémunérations à appliquer rétroactivement à compter du 1^{er} juillet 2022. Ce taux avait été calculé par les services de la Commission en novembre 2021, sur la base de l'évolution prévisible du pouvoir d'achat et du coût de la vie pendant la période de référence (1.7.2021 - 30.6.2022), selon la méthode prévue dans le statut.

Conformément aux dispositions de l'annexe XI du statut, le rapport d'Eurostat relatif à l'exercice actuel sera publié le 31 octobre et déterminera l'adaptation des rémunérations nettes nominales des fonctionnaires de l'UE à Bruxelles et à

Luxembourg avec effet à partir de juillet 2022. Cette adaptation sera nécessaire pour maintenir le parallélisme, en termes d'évolution du pouvoir d'achat, avec les fonctionnaires des États membres.

Alors que le rapport de la Commission au Conseil et au Parlement européen sera adopté en novembre, il convient de réexaminer la situation et, sans préjudice de ce rapport final, la probabilité est élevée que l'actualisation des rémunérations soit supérieure à celle ayant servi à établir le budget 2022. En particulier, la mesure officielle de l'inflation publiée en Belgique et au Luxembourg pour la période considérée est nettement supérieure aux prévisions initiales (8,6 %). Dans le même temps, on estime que le pouvoir d'achat dans les dix États membres de référence diminuera de 3,9 %. Par ailleurs, selon les dernières projections économiques, le PIB de l'UE devrait atteindre en 2022 le niveau «d'avant-crise» de 2019, donnant ainsi lieu à la liquidation de l'actualisation «suspendue» de 2020 du pouvoir d'achat de 2,5 %, conformément à l'article 11 de l'annexe XI du statut. En outre, l'actualisation intermédiaire des rémunérations et des pensions de 2,4 % a entraîné au cours des six premiers mois de 2022 des dépenses supplémentaires qui ne figuraient pas dans le budget 2022.

Étant donné que l'annexe XI du statut prévoit clairement que le rapport doit être établi pour la fin du mois d'octobre, il semble prudent d'augmenter dès à présent les crédits budgétaires se rapportant aux rémunérations afin de couvrir une partie des besoins en la matière pour les fonctionnaires et les agents temporaires jusqu'à la fin de 2022.

II.2

a) Intitulé de la ligne

20 03 12 01 - Équipements et services techniques pour les salles de conférence de la Commission

b) Données chiffrées à la date du 03/10/2022

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	5 000 000,00
2 Virements	0,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	5 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	3 103 674,50
5 Crédits disponibles (3-4)	1 896 325,50
6. Renforcement demandé	4 400 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	6 296 325,50
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	88,00 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	2 358 760,17
2 Crédits disponibles à la date du 03/10/2022	167,66
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	99,99 %

d) Justification détaillée du renforcement

La Commission poursuit le déploiement de la stratégie institutionnelle actualisée pour la rénovation et la gestion de ses espaces de réunion, telle qu'approuvée à la fin de 2021. Le renforcement budgétaire demandé de 3,5 millions d'EUR permettrait au SCIC de financer la rénovation d'un certain nombre d'espaces de réunion pour plusieurs directions générales de la Commission, de manière à optimiser l'utilisation des bâtiments et de permettre des réunions hybrides dans toutes les salles rénovées. Ce renforcement permettra également de financer les améliorations requises à la qualité du son dans les salles de réunion équipées d'installations d'interprétation à Bruxelles, afin de les aligner sur les normes ISO applicables en matière de services d'interprétation, également par l'intermédiaire de plateformes numériques, et d'organiser des réunions hybrides avec des participants à distance. L'interprétation à distance via des plateformes numériques est de plus en plus utilisée car elle diminue la nécessité pour les interprètes de se déplacer (tout en réduisant le budget des missions y afférent), ainsi que l'empreinte carbone de la Commission et les frais de voyage des participants et des délégués.

En outre, un montant de 650 000 EUR est demandé pour couvrir un projet prioritaire en vue de la création d'une «salle sécurisée» spéciale au Berlaymont à Bruxelles, qui sera utilisée pour des réunions sensibles par le président et les membres du collège.

Enfin, en vue d'une communication renforcée et fluide avec les citoyens et les médias, il est urgent de remplacer les projecteurs par un mur vidéo dans la salle de presse du Berlaymont à Bruxelles (250 000 EUR). L'urgence de ce besoin est imputable au cycle de vie normal des équipements actuels et aux retards importants (de 6 à 9 mois) dans la livraison du nouveau matériel audiovisuel.

II.3

a) Intitulé de la ligne

20 03 13 01 - Dépenses de traduction

b) Données chiffrées à la date du 03/10/2022

	CND
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	13 000 000,00
2 Virements	3 000 000,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	16 000 000,00
4 Crédits déjà utilisés	16 000 000,00
5 Crédits disponibles (3-4)	0,00
6. Renforcement demandé	2 000 000,00
7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)	2 000 000,00
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	15,38 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	CND
1 Crédits disponibles en début d'année	436 851,37
2 Crédits disponibles à la date du 03/10/2022	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	100,00 %

d) Justification détaillée du renforcement

La Commission a dû adapter ses prévisions de production à 2,7 millions de pages pour 2022. Il est à prévoir que, sur cette production totale, 1,65 million de pages seront traduites en interne par la DGT (environ 61 %), et qu'environ 39 % seulement seront externalisées. On observe actuellement une hausse inattendue de 6,8 % des prix de l'externalisation, qui s'ajoute à l'augmentation de 2 % déjà prévue. Il en résulte une croissance globale de 8,8 % des prix de la traduction externe à la suite de l'adaptation automatique à la hausse du taux d'inflation. Les tâches de traduction sont principalement effectuées par les traducteurs de la Commission, qui produisent déjà à pleine capacité – en cas de dépassement, les travaux sont externalisés. À l'heure actuelle, des dossiers volumineux sont en cours de traduction et de nouvelles demandes sont attendues, telles que l'exercice de la facilité pour la reprise et la résilience qui se greffe sur le Semestre européen. Cette charge de travail exceptionnelle doit être considérée dans le contexte du traditionnel pic de demande de traduction attendu à l'automne. Les crédits existants pour l'externalisation des traductions ne sont pas suffisants pour couvrir les dépenses prévues jusqu'à la fin de l'année, d'où la nécessité d'un renforcement de 2 millions d'EUR de la ligne budgétaire pour la traduction externe.